



Doc. 14358
27 juin 2017

Pour une population active intégrant les personnes handicapées

Proposition de résolution

déposée par M. Adão SILVA et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Les personnes handicapées sont peu représentées dans la population active sur l'ensemble du continent européen. Dans la Stratégie 2017-2023 du Conseil de l'Europe sur les droits des personnes handicapées, la mise en place des initiatives d'emploi est clairement définie comme un moyen de promouvoir l'égalité et la non-discrimination. De même, la Résolution 2039 (2015) de l'Assemblée «Égalité et insertion des personnes handicapées» encourage les États membres à développer des politiques en faveur de l'emploi des personnes handicapées.

La protection sociale joue un rôle clé s'agissant d'inclure les personnes handicapées dans la population active. En fait, des programmes de protection sociale bien conçus peuvent renforcer la productivité et l'employabilité des personnes handicapées et éliminer les obstacles qu'elles rencontrent pour accéder à l'emploi. Il est essentiel de passer de l'approche traditionnelle axée sur l'assistance aux personnes handicapées selon laquelle ces dernières sont jugées incapables de travailler – et dissuadées de prendre un emploi – à la conception novatrice fondée sur les droits que prône la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

En outre, l'engagement du secteur privé est essentiel. Si les bonnes mesures incitatives sont prises, ce secteur peut devenir le moteur du changement nécessaire pour rendre le marché du travail plus ouvert aux personnes handicapées. En s'inspirant du slogan «L'inclusion des personnes handicapées est économiquement rentable», les entreprises privées devraient investir dans l'application effective du principe d'aménagement raisonnable afin de garantir l'égalité de traitement aux travailleurs handicapés et leur permettre de développer pleinement leur potentiel. En outre, les nouvelles technologies offrent de nouvelles perspectives pour un marché du travail ouvert aux personnes handicapées.

L'Assemblée devrait faire le point de la situation afin d'adresser des recommandations aux États membres du Conseil de l'Europe sur les moyens de promouvoir l'intégration des personnes handicapées dans la population active et encourager les parlementaires à jouer un rôle actif au niveau national en vue de mettre en œuvre la nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits des personnes handicapées.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

SILVA Adão, Portugal, PPE/DC
ÁRNASON Vilhjálmur, Islande, CE
BEUS RICHEMBERGH Goran, Croatie, ADLE
BLAZINA Tamara, Italie, SOC
BONET Sílvia Eloísa, Andorre, SOC
BRUYN Piet, De, Belgique, NI
CENTEMERO Elena, Italie, PPE/DC
CROZON Pascale, France, SOC
FRESKO-ROLFO Béatrice, Monaco, PPE/DC
HOFFMANN Rózsa, Hongrie, PPE/DC
KERESTECİOĞLU DEMİR Filiz, Turquie, GUE
KRONBICHLER Florian, Italie, SOC
KYRIAKIDES Stella, Chypre, PPE/DC
MAGAZINOVIĆ Saša, Bosnie-Herzégovine, SOC
MUNYAMA Killion, Pologne, PPE/DC
SANTERINI Milena, Italie, SOC
THIÉRY Damien, Belgique, ADLE
TORNARE Manuel, Suisse, SOC
TSKITISHVILI Dimitri, Géorgie, SOC
UNHURIAN Pavlo, Ukraine, PPE/DC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
CE: Groupe des conservateurs européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste
NI: non inscrit dans un groupe